
AVIS de la COMMISSION CONSULTATIVE SPECIALISEE « CONDUITE ET MOYENS SANITAIRES
OPERATIONNELS »

relatif aux spécifications techniques des équipements de protection individuelle contre un
risque NRBC

21 mai 2014

**FICHE 3 : COMBINAISONS DE PROTECTION NRBC AVEC CAPUCHE INTEGREE A PORT
PERMANENT POUR INTERVENTION EN ZONE CONTAMINEE HORS ZONE D'EXCLUSION**

Indication : destinées à protéger les personnels de santé intervenant dans des zones contaminées hors zone d'exclusion (réf. circulaires 700 et 800) pour la prise en charge de victimes contaminées.

Réglementation :

- doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89-686/CEE du 21 décembre 1989 modifiée par les directives 93/68/CEE et 96/58/CE fixant les conditions de mise sur le marché, de libre circulation intracommunautaire ainsi que les exigences essentielles de sécurité auxquelles les équipements de protection individuelle (EPI) doivent satisfaire en vue de préserver la santé et d'assurer la sécurité des utilisateurs et doivent être certifiées CE.
- doivent assurer un haut niveau de protection contre les produits industriels et les toxiques de guerre chimiques ou biologiques ainsi que contre les poussières et sous-produits radioactifs.

Normes :

Ces équipements doivent porter le marquage CE et être certifié EPI. L'organisme certificateur doit être précisé (nom-adresse-code de certification).

Caractéristiques du produit :

Ces combinaisons avec capuche intégrée doivent être de **catégorie III - type 4**, à **usage unique** ou **usage limité** doivent être réalisées dans un matériau support complété d'une ou plusieurs barrières efficaces contre :

- les agents chimiques de guerre sous forme liquide, aérosol ou vapeur,
- les agents biologiques de guerre,
- les particules de poussières radioactives,
- les produits chimiques industriels.

Ces combinaisons réalisées en **tissus filtrants** doivent être **perméable à l'air** et sa protection doit rester inchangée en cas de pluie.

La fermeture de type à glissière doit être protégée par un rabat auto-adhésif sans être de type bande auto-collante à usage unique.

L'ouverture faciale doit permettre un ajustement précis avec les masques complets à filtre respiratoire (conformes à EN 136-EN 148-1).

Un dispositif doit permettre le serrage au niveau des poignets, des chevilles et de la taille.

Notice d'utilisation :

Chaque article doit comporter une notice individuelle d'utilisation en langue française avec :

- le nom et l'adresse du fabricant,
- le nom, l'adresse et le numéro d'identification de l'organisme qui a procédé à l'examen CE,
- les instructions de stockage, d'emploi, de maintenance...,
- les limites d'utilisation.

Conditionnement et emballage :

- conditionnement dans un emballage plastique étanche scellé avec sa notice d'utilisation,
- conditionnement en cartons d'emballage regroupant les emballages individuels : assez rigides pour ne pas subir de déformation lors de leur conditionnement sur palette ou lors de leur transport,
- le marquage de la taille et de la date limite d'utilisation doivent être clairement apposés sur chaque emballage individuel.

Éléments essentiels relatifs aux spécifications techniques des combinaisons à port permanent :

- la composition des combinaisons doit être détaillée,
- la liste des agents chimiques de guerre et industriels testés auxquels résistent ces combinaisons doit être fournie,
- les classes de performances des combinaisons doivent être détaillées,
- la durée d'efficacité de la protection en zone contaminée (**minimum à préciser**),
- la durée de conservation hors utilisation (supérieure ou égale 10 ans),
- l'échantillonnage des tailles disponibles (tailles conformes aux normes françaises),
- les couleurs disponibles doivent être précisées,
- la présence de 2 bandes autoagrippantes de type Velcro au niveau de la poitrine, pour pouvoir y apposer une bande patronymique et une bande indiquant la fonction.

Nota bene : il faut s'assurer de la présence sur la combinaison de 2 bandes autoagrippantes de type Velcro au niveau de la poitrine, pour pouvoir y apposer une bande patronymique et une bande indiquant la fonction.

Éléments essentiels relatifs aux spécifications techniques des combinaisons d'exercices à port permanent :

Les combinaisons d'exercices doivent être semblables aux tenues d'intervention hormis éventuellement les fonctions de protection afin de réduire leur coût. En particulier, la perméabilité à l'air devra être proche de la tenue d'intervention. Les combinaisons d'exercice et d'intervention devront être clairement identifiables pour éviter tout risque de confusion. Les écarts de fonctions entre les combinaisons d'intervention et les combinaisons d'exercice devront être précisément identifiés. La combinaison d'exercice doit être lavable au moins 20 fois dans une machine classique.

		Page 2 sur 2